



CONTRAT DE LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE

Entre les soussignés :

La Commune d'AUNEUIL, représentée par son Maire, Robert CHRISTIAENS, et autorisé par délibération en date du 21 mars 2008

D'une part,

Et

M. Mme ou Melle :

Sté / Association :

Adresse :

60390 AUNEUIL

Tel : / . / /

D'autre part,

Il est convenu et arrêté la location de la salle socioculturelle d'Auneuil

La location prendra effet le : à : **09 heures 30**

La location s'achèvera le : à : **09 heures 30**

OBJET DE LA LOCATION

- Type de manifestation :
- Nombre de personnes :
- Nombre de tables :
- Nombre de chaises :
- Utilisation cuisine : oui non
- Utilisation sonorisation : oui non

Partie réservée à l'administration

- Chèque d'arrhes : 73.17 €uros
 - Chèque solde location : 292.68 €uros
 - Chèque de caution : 750.00 €uros
 - Frais de nettoyage : 104.95 €uros
- } Soit un montant total de : 468.79€.
(location : 365.85 € + participation aux frais de nettoyage : 104.95 €)
- Réglé le**
- (chèques à établir à l'ordre du Trésor Public)

Le locataire devra restituer les locaux en parfait état.

Les clés seront remises au locataire au moment de la prise de possession des locaux,

Le à : 09 heures 30, après état des lieux avec un responsable communal en échange d'une caution. Ce contrat est à présenter au responsable communal pour la remise des clés.

Les clés seront rendues au responsable communal au moment de l'état des lieux :

Le : à : 09 heures 30.

Le locataire soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle socioculturelle et qu'il en possède un exemplaire qu'il a signé et approuvé.

Fait à AUNEUIL, le

Le Locataire,

**Le Maire d'AUNEUIL,
Robert CHRISTIAENS**